



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	14
Absents	25
Total des votes	51

3.6

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL.

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISSEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M. FOU COURT, M. BESSARD, M. LEBOUCHER

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME DA SILVA A M.BESSARD, MME ROULAND A M.BISSON, MME GILBERT A M.FOU COURT, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME DUONG A M. LAMY, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M. BEAUDOUIN, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. DUCLOS A M. CANTELOUP, MME QUESNEY A MME MONLON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M BLAS A MME BOURNISSEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUTILLOY

N°DEL_0048_2025 Autorisation vente aux enchères de matériels réformés et de biens immobiliers avec recours à une plate-forme de vente en ligne.

La Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle dispose de véhicules, matériels et mobiliers pour les besoins des services communautaires. Régulièrement, la communauté de communes doit procéder au renouvellement de ce parc devenu obsolète et économiquement non réparable. Ces matériels sont alors retirés de l'actif pour être réformés. Ils peuvent, si leur état le permet, faire l'objet d'une vente, ou le cas échéant être détruits.

Afin de libérer de l'espace de stockage et en application du principe de « développement durable », la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle a opté pour une solution de mise en vente de ces biens par le biais d'une plateforme de vente par courtage d'enchères par contrat cadre avec la société AGORASTORE pour une durée d'1 an renouvelable tacitement d'année en année pour une durée maximum de 4 ans au prix de 200€.

Ce dispositif qui allie transparence et performance, par une transaction conclue avec le plus offrant, a pour objectif, d'une part, d'offrir à ces matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires utilisateurs et, d'autre part, de générer de nouvelles recettes en réintégrant le produit de ces ventes.

Par ce contrat cadre, la CCPAVR souhaite également pouvoir procéder à la vente de biens immobiliers à un prix en adéquation avec le marché immobilier local. Il est rappelé ici que pour l'ensemble des biens vendus par le biais de la plateforme, la vente ne deviendra parfaite que lorsque l'achat correspondant à l'enchère la plus élevée sera accepté par la Communauté de communes.

Les services de la CCPAVR seront en charge de la rédaction d'un cahier des charges pour chaque

vente immobilière afin de définir les modalités de vente. Les biens mis à la vente, en application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment de son article L.2112-1, sont des biens faisant parties du domaine privé de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques,

VU le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publique en ligne proposé par la société AGORASTORE ci-joint,

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle de favoriser le réemploi des matériels et véhicules réformés dont elle n'a plus l'utilité,

CONSIDÉRANT la démarche de développement durable à laquelle la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle souhaite participer en favorisant ce principe de réemploi,

CONSIDÉRANT la possibilité, de recourir à des ventes par courtage d'enchères via la plateforme AGORASTORE,

CONSIDÉRANT la nécessité, d'autoriser, le don ou la destruction des matériels qui ne trouveraient pas preneur par ce dispositif.

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le principe de vente par courtage d'enchères de biens, matériels, immobiliers appartenant à la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,
- **D'AUTORISER** le M. le Président ou son représentant, à signer tous contrats ou documents relatifs à la procédure de mise aux enchères des biens, matériels, immobiliers appartenant à la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants,
- **DE PRÉVOIR** le budget nécessaire à la souscription du contrat avec la société AGORASTORE,

Pont-Audemer, le 7 avril 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL